

**S.30.04 - Programme de cession en réassurance - Données sur les parts - Taxonomie Solvabilité II AEAPP
2.7.0**

Observations générales:

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux entreprises individuelles.

Ce modèle concerne les entreprises d'assurance et de réassurance ayant un programme de cession en réassurance et/ou de rétrocession, y compris toute couverture fournie par des pools de réassurance bénéficiant du soutien des pouvoirs publics, à l'exclusion des couvertures facultatives.

Ce modèle est à compléter par l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui transfère un risque de souscription à des réassureurs au moyen d'un traité de réassurance dont la période de validité comprend ou chevauche l'année de référence suivante, et sont connus lorsque le modèle est complété. Si la stratégie de réassurance change de manière significative après cette date ou si la rénovation des contrats de réassurance est effectuée après la date de déclaration et avant le 1er janvier suivant, les informations de ce modèle doivent être transmises à nouveau le moment venu.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0010	Code du programme de réassurance	Code unique (propre à l'entreprise) couvrant tous les placements et/ou traités de réassurance faisant partie du même programme de réassurance.
C0020	Code d'identification du traité	Code d'identification du traité qui identifie celui-ci de manière exclusive, qui doit être réutilisé dans les déclarations suivantes. Il s'agit généralement le numéro initial du traité enregistré dans les livres comptables de l'entreprise.
C0030	Numéro de section progressif dans le traité	Le numéro de section progressif attribué par l'entreprise aux différentes sections du traité, lorsque le traité couvre par exemple plusieurs lignes d'activité, au sens de l'annexe I du règlement (UE) 2015/35, ou couvre différentes lignes d'activité avec différentes limites. Les traités avec des conditions différentes sont considérés comme des traités différents aux fins de la déclaration des informations, et doivent être déclarés dans des sections distinctes. Lorsque différentes lignes d'activité sont couvertes par le même traité, les conditions relatives à chacune des lignes d'activité doivent être précisées séparément sous chaque numéro de section. Les traités couvrant différents types de réassurance (par exemple, une section en excédent de plein et une autre en excédent de sinistre) dans un même traité sont déclarés dans les différentes sections. Les traités couvrant différentes tranches d'un même programme doivent être déclarés dans les différentes sections.
C0040	Numéro progressif de l'excédent/de la tranche du programme	Le numéro progressif de l'excédent/de la tranche, lorsque le traité fait partie d'un programme plus vaste.
C0050	Code réassureur	Code d'identification du réassureur, par ordre de priorité suivant: —Identifiant d'entité juridique (LEI); —Code spécifique attribué par l'entreprise. Si un code spécifique est attribué par l'entreprise, ce code doit être unique pour le réassureur et n'être identique à aucun autre code attribué par l'entreprise ni à aucun code LEI.
C0060	Type de code Réassureur	Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code réassureur». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - LEI 2 - Code spécifique

C0070	Code courtier	<p>Code d'identification du courtier, par ordre de priorité suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> —Identifiant d'entité juridique (LEI); —Code spécifique attribué par l'entreprise. <p>Si un code spécifique est attribué par l'entreprise, ce code doit être unique pour le courtier et n'être identique à aucun autre code attribué par l'entreprise ni à aucun code LEI.</p> <p>Si plusieurs courtiers ont participé au placement de la réassurance, n'indiquer que le principal courtier dominant.</p>
C0080	Type de code du courtier	<p>Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code courtier».</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - LEI 2 - Code spécifique
C0090	Code d'activité courtier	<p>Représente les activités du courtier concerné, du point de vue de l'entreprise. Si le courtier combine plusieurs activités, les mentionner toutes, séparées par des virgules.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Intermédiaire de placement 2 - Souscription pour compte de 3 - services financiers
C0100	Part réassureur (%)	<p>Pourcentage du traité de réassurance accepté par réassureur indiqué en C0050, exprimé en pourcentage absolu du placement du traité.</p> <p>À déclarer en valeur décimale.</p>
C0110	Exposition cédée pour la part du réassureur	<p>Montant de l'exposition réassurée auprès du réassureur. Ce montant est basé sur la couverture maximale par risque/événement et est calculé selon la formule: Couverture maximale de l'élément par risque ou événement (déclarée au point C0230 de S.30.03) × part de l'élément du réassureur (%) (déclarée en C0100 de S.30.04).</p> <p>Si en C0230 du modèle S.30.03, la valeur est «illimité», indiquer «-1» dans cette cellule.</p>
C0120	Type de sûreté (le cas échéant)	<p>Le type de sûreté détenue. Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Liquidités ou équivalent en fiducie 2 - Liquidités ou équivalent conservé 3 - Lettre de crédit 4 - Autre 5 - Aucune
C0130	Description de la limite de la sûreté des réassureurs	<p>Description de la limite de la sûreté du réassureur, pour l'élément spécifique indiqué dans le traité (par exemple, 90 % des provisions techniques ou 90 % des primes), s'il y a lieu.</p>
C0140	Code du fournisseur de la sûreté (le cas échéant)	<p>Identification au moyen du code LEI (Legal Entity Identifier) s'il est disponible.</p> <p>S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément.</p>
C0150	Type de code du fournisseur de la sûreté	<p>Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «code du fournisseur de la sûreté». Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - LEI 9 - Aucun

C0160	Estimation de la prime de réassurance sortante pour la part du réassureur	<p>La prime de réassurance brute estimée du traité à payer par l'entreprise pour l'année de déclaration suivante (N + 1) pour la part de chaque réassureur. Ce montant est calculé conformément aux exemples suivants:</p> <p>Cas 1: pour les traités en quote-part et en excédent de perte: la part déclarée en Part réassureur (C0100), multipliée par l'élément Chiffre d'affaires brut estimé de la prime du traité (C0160) déclaré en S.30.03.</p> <p>Cas 2: pour les traités en excédent de plein si le traité prévoit un taux fixe: le taux déclaré en Excédent de plein taux 1 (C0360) déclaré en S.30.03, multiplié par l'élément Chiffre d'affaires estimé prime de base (C0150) déclaré en S.30.03, multiplié par la part déclarée en Part réassureur (C0100).</p> <p>Cas 3: pour les traités en excédent de plein si le traité prévoit un taux glissant: le taux déclaré en Excédent de plein taux 2 (C0370) déclaré en S.30.03, multiplié par l'élément Chiffre d'affaires estimé prime de base (C0150) déclaré en S.30.03, multiplié par la part déclarée en Part réassureur (C0100).</p>
C0170	Commentaires	Description des cas où la participation du réassureur ne correspond pas à un placement facultatif ou de traité standard, ou toute autre information que l'entreprise doit porter à l'attention de l'autorité de contrôle.
Informations sur les réassureurs et les courtiers		
C0180	Code réassureur	<p>Code d'identification du réassureur, par ordre de priorité suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> —Identifiant d'entité juridique (LEI); —Code spécifique attribué par l'entreprise. <p>Si un code spécifique est attribué par l'entreprise, ce code doit être unique pour le réassureur et n'être identique à aucun autre code attribué par l'entreprise ni à aucun code LEI.</p>
C0190	Type de code réassureur	<p>Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code réassureur». Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 - LEI 2 - Code spécifique</p>
C0200	Nom juridique du réassureur	<p>Nom juridique du réassureur auquel le risque de souscription a été transféré. Le nom officiel du réassureur auquel a été transféré le risque est celui figurant sur le contrat de réassurance. Il n'est pas permis d'indiquer le nom d'un courtier de réassurance ni un nom général ou incomplet, les réassureurs internationaux ayant différentes entreprises exploitantes pouvant être situées dans différents pays.</p> <p>Dans le cas d'un pool de réassurance, le nom du pool (ou celui de son administrateur) ne peut être utilisé que si le pool est une personne morale.</p>

C0210	Type de réassureur	<p>Type de réassureur auquel le risque de souscription a été transféré.</p> <p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 - Assureur vie direct 2 - Assureur non-vie direct 3 - Assureur multibranches direct 4 - Entreprise d'assurance captive 5 - Réassureur interne (entreprise d'assurance dont la vocation principale est d'accepter des risques de la part des autres entreprises d'assurance du groupe) 6 - Réassureur externe (entreprise d'assurance qui accepte des risques de la part d'entreprises autres que les autres entreprises d'assurance du groupe) 7 - Entreprise de réassurance captive 8 - Véhicule de titrisation 9 - Entité de pool (à laquelle participent plusieurs entreprises d'assurance ou de réassurance) 10 - Pool d'état</p>
C0220	Pays de résidence	Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays dans lequel le réassureur est juridiquement autorisé ou agréé.
C0230	Évaluation externe par un OEEC désigné	<p>Notation du réassureur à la date de référence de la déclaration, fournie par l'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) désigné.</p> <p>Si la notation n'est pas disponible, l'élément est laissé vide.</p> <p>Ne s'applique pas aux réassureurs pour lesquels une entreprise appliquant un modèle interne utilise des notations internes. Lorsqu'une telle entreprise n'utilise pas de notations internes, elle doit déclarer une valeur pour cet élément.</p>
C0240	OEEC désigné	Identifier l'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) qui attribue la notation externe en C0230, en utilisant la liste fermée ci-après. En cas de notations émises par des filiales de l'OEEC, veuillez indiquer l'OEEC mère [par référence à la liste de l'AEMF des agences de notation de crédit enregistrées ou certifiées conformément au règlement (CE) no 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit].
C0250	Échelon de qualité de crédit	<p>L'échelon de qualité de crédit attribué au réassureur. L'échelon de qualité de crédit doit en particulier tenir compte de tout réajustement de la qualité du crédit effectué en interne par les entreprises qui appliquent la formule standard.</p> <p>Ne s'applique pas aux réassureurs pour lesquels une entreprise appliquant un modèle interne utilise des notations internes. Lorsqu'une telle entreprise n'utilise pas de notations internes, elle doit déclarer une valeur pour cet élément.</p> <p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>0 - Échelon 0 de qualité de crédit 1 - Échelon 1 de qualité de crédit 2 - Échelon 2 de qualité de crédit 3 - Échelon 3 de qualité de crédit 4 - Échelon 4 de qualité de crédit 5 - Échelon 5 de qualité de crédit 6 - Échelon 6 de qualité de crédit 9 - Pas de notation disponible</p>

C0260	Notation interne	Notation interne des réassureurs pour les entreprises qui appliquent un modèle interne, dans la mesure où elles utilisent des notations internes dans leur modèle interne. Dans le cas d'une entreprise appliquant un modèle interne, mais n'utilisant que des notations externes, ne rien déclarer pour cet élément.
C0270	Code courtier	Code d'identification du courtier, par ordre de priorité suivant: —Identifiant d'entité juridique (LEI); —Code spécifique attribué par l'entreprise. Si un code spécifique est attribué par l'entreprise, ce code doit être unique pour le courtier et n'être identique à aucun autre code attribué par l'entreprise ni à aucun code LEI. Lorsqu'un traité de réassurance est couvert par plusieurs courtiers, ne déclarer que le courtier dominant.
C0280	Type de code du courtier	Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code courtier». 1 - LEI 2 - Code spécifique
C0290	Nom juridique du courtier	Nom légal du courtier.
C0300	Code du fournisseur de la sûreté (le cas échéant)	Identification au moyen du code LEI (Legal Entity Identifier) s'il est disponible. S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément.
C0310	Type de code du fournisseur de la sûreté (le cas échéant)	Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «Code du fournisseur de la sûreté (le cas échéant)». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - LEI 9 - Aucun
C0320	Nom du fournisseur de la sûreté	Le nom du fournisseur de la sûreté dépendra du type de la sûreté indiqué en C0120. —Lorsque la sûreté est détenue en fiducie, le fournisseur de la sûreté est le fournisseur de la fiducie. —Lorsque la sûreté repose sur des liquidités ou des fonds conservés, cet élément peut rester vide. —Lorsque la sûreté est une lettre de crédit, le fournisseur sera l'établissement financier fournissant ce service. —S'il s'agit d'un autre fournisseur, ne le déclarer que s'il y a lieu.